

Res
HJ13
A29c
1994

Le budget en bref

Le ministre des Finances
l'honorable Paul Martin, c.p., député

le 22 février 1994

Canada

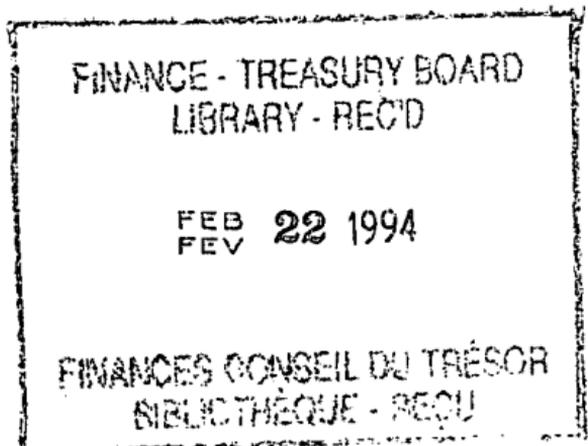
AVANT-PROPOS

«Les Canadiens veulent que leur gouvernement ait un plan d'action et le suive et une stratégie pour l'emploi, pour la croissance.

«Notre objectif, c'est un Canada où chaque Canadien et Canadienne apte à travailler pourra trouver un emploi qui lui convient. Un Canada doté d'un système de formation qui permet à nos travailleurs d'être à l'avant-garde de l'économie, plutôt qu'à sa remorque. Un Canada qui soit un chef de file technologique plutôt que dépendant de la technologie d'autrui. Un Canada où le gouvernement facilite le changement plutôt que de le freiner. Un Canada aux finances publiques solides, plutôt que délabrées.»



Le ministre des Finances
l'honorable Paul Martin, c.p., député
le 22 février 1994



Pour obtenir d'autres exemplaires
du présent document
veuillez vous adresser au :

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier ouest
Ottawa K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

UN ENGAGEMENT TENU ENVERS LES CANADIENS : POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LA RELANCE ÉCONOMIQUE

Le budget de 1994 est axé sur l'emploi. Il contribue à soutenir la création d'emplois aujourd'hui et à promouvoir une croissance durable ainsi que des emplois stables et bien rémunérés à l'avenir.

Le budget vise trois objectifs essentiels :

- Bâtir un cadre de renouveau économiques pour aider les entreprises canadiennes à réussir et transformer l'innovation en un moteur plus puissant de croissance économique.
- Mettre en place un système de sécurité sociale responsable qui soit équitable, adapté aux besoins et abordable.
- Assainir les finances publiques pour que le gouvernement puisse consacrer toute son énergie à aider les Canadiens et Canadiennes à s'adapter à un monde exigeant et changeant.

Le rétablissement du sens des responsabilités financières

«Cela fait des années que les gouvernements promettent plus qu'ils ne peuvent en donner, et en donnant plus qu'ils ne peuvent se permettre. Cela ne peut plus continuer. Nous y mettons fin.»

Tableau 1*Déficit du budget de février 1994 – sommaire*

	1993-94	1994-95	1995-96
	(milliards de dollars)		
A. Déficit sans changement de politique	45.0	41.2	40.6
B. Initiatives de soutien de la croissance économique et de la création d'emplois			
Pour la création d'emplois			
– Pour la relance économique		1.0	1.7
Nouvelles approches des programmes de sécurité sociale et d'adaptation		0.5	0.8
Financement du plan spatial			0.1
Réduction des cotisations d'a.-c.		0.1	0.5
Réductions d'impôt		0.1	0.1
Total des nouveaux financements		1.7	3.1
C. Plan d'action contre la contrebande du tabac		0.5	0.2
D. Déficit aux fins de la planification	45.0	43.5	44.0
E. Effet des mesures de réduction du déficit	0.7	-3.7	-11.3
F. Déficit du budget de février 1994	45.7	39.7	32.7

Notes :

Les initiatives budgétaires combinées à la croissance économique devraient ramener le déficit à 3 pour cent du PIB en 196-97.

Pour parvenir à 3 pour cent en 1996-97, le déficit devrait être ramené à environ \$25 milliards – une réduction de \$7.7 milliards par rapport au déficit de \$32.7 milliards en 1995-96.

Les mesures du budget engendreront des économies supplémentaires de \$2.9 milliards entre 1995-96 et 1996-97 (en passant de \$8.0 milliards à \$10.9 milliards).

Grâce à ces économies supplémentaires et à une croissance économique modérée en 1996, l'objectif d'un déficit de 3 pour cent devrait être atteint.

Tableau 2

\$5 de réduction des dépenses pour chaque dollar d'augmentation des recettes

	1994-95	1995-96	1996-97	Total sur trois ans
	(en milliards)			
A. Mesures réduisant les dépenses s effet net	0.7	6.6	9.7	17.0
B. Mesures touchant les recettes – effet net	0.8	1.4	1.2	3.4
C. Ensemble des mesures – effet net	1.5	8.0	10.9	20.4

Note :

Les mesures de réduction des dépenses de \$17.0 milliards (ligne 1) ont un effet net cinq fois plus important que celui des mesures touchant les recettes, qui se chiffrent à \$3.4 milliards (ligne 2) sur trois ans.

- Les mesures prises dans ce budget ramèneront le déficit de \$45.7 milliards en 1993-94 à \$39.7 milliards l'an prochain et à \$32.7 milliards en 1995-96.

«Les Canadiens nous ont déclaré qu'ils voulaient que la réduction du déficit se fasse par une compression des dépenses publiques, non par une augmentation des impôts. Nous sommes d'accord.»

- Au cours des trois prochaines années, pour chaque dollar de nouvelles recettes, les dépenses gouvernementales seront réduites de \$5.

Il s'agit d'un budget en deux étapes, qui présente des projections financières jusqu'en 1995-96 seulement. En ce qui concerne la réduction du déficit, cependant, le budget n'attend pas la deuxième étape.

- Les décisions prises dans le budget nous inscrivent clairement sur une trajectoire permettant d'atteindre l'objectif du gouvernement, soit un déficit égal à 3 pour cent du PIB en 1996-97.

Des changements fondamentaux : la réforme des programmes gouvernementaux

Le budget de 1994 met en branle la réforme la plus complète et la plus fondamentale des programmes gouvernementaux qu'on ait vue depuis des décennies.

Le budget expose le chemin critique à suivre jusqu'au budget de l'an prochain pour apporter des réformes fondamentales aux politiques publiques, des réformes qui seront élaborées en consultation avec la population canadienne.

LE RENOUVEAU ET LA DYNAMISATION DE L'ÉCONOMIE

L'emploi et la petite entreprise

Pour venir en aide à la petite entreprise, le gouvernement prend plusieurs mesures importantes.

- Le taux de cotisation d'assurance-chômage est ramené à \$3, le niveau de 1993, en 1995 et 1996. Cela permettra à l'industrie d'économiser près de \$300 millions par année, qu'elle pourra réinvestir dans de nouveaux emplois. À mesure que la réforme de la sécurité sociale fera sentir ses effets, de nouvelles diminutions du taux de cotisation seront possibles.
- Pour que les petites entreprises aient un meilleur accès aux capitaux dont elles ont besoin, un groupe de travail élaborera, de concert avec les banques, un code de conduite en matière de prêts à la petite entreprise. Ce code énoncera les critères d'approbation des demandes de prêts et donnera aux petites entreprises un moyen d'action si elles ont des plaintes à formuler.
- Le réseau de centres uniques de services aux entreprises sera étendu de manière que les petites entreprises de toutes les provinces aient accès, grâce à un guichet intégré, aux renseignements dont elles ont besoin sur les programmes et services gouvernementaux.
- Une stratégie de maillage d'entreprises aidera les petites entreprises à coopérer pour atteindre la masse critique nécessaire à une présence efficace sur les marchés mondiaux.

- Les dirigeants des grandes banques canadiennes joindront leurs efforts à ceux de la Société pour l'expansion des exportations afin de chercher les moyens d'accroître la capacité exportatrice des petites entreprises.
- Un groupe de travail spécial recommandera, dans les meilleurs délais, un régime réglementaire amélioré pour accroître la compétitivité des entreprises.
- Le milieu des affaires sera consulté au sujet d'un large éventail de réductions tarifaires proposées sur les intrants importés par l'industrie manufacturière, dans le but d'aider l'industrie canadienne à rester compétitive à l'échelle internationale.
- Le ministre des Transports entreprendra, en consultation avec les gouvernements provinciaux, d'améliorer l'efficacité du système de transports de surface au Canada, un facteur important pour la compétitivité des entreprises canadiennes.
- La refonte de la Taxe sur les produits et services sera accélérée, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes devant présenter ses recommandations sur une taxe de remplacement d'ici le mois de juin. Le but est d'instaurer une taxe harmonisée avec les provinces, plus équitable pour le consommateur et moins lourde pour les entreprises.

Le gouvernement a publié avec le budget *Pour l'essor de la petite entreprise*, un document qui servira de base à un réexamen, en collaboration avec les petites entreprises, de la manière dont l'aide fédérale peut être rendue plus efficace.

L'innovation et la nouvelle économie

Les innovations et les idées sont des sources d'emploi essentielles aujourd'hui, et le seront encore plus demain. Le budget met en place plusieurs mesures d'aide à l'innovation et à la technologie au Canada.

- Le gouvernement est en voie de mettre au point un nouveau plan spatial à long terme qui sera moins coûteux et assurera les meilleures chances de commercialisation et de création d'emplois. L'accent sera mis sur les secteurs dans lesquels le Canada détient un avantage, par exemple la technologie des satellites. Le gouvernement est en train de négocier un désengagement ordonné du Programme international de station spatiale.
- Le gouvernement fédéral retire son appui au projet d'accélérateur de particules KAON, qui n'a pas réussi à obtenir un appui financier au niveau international.
- Un programme de partenariats technologiques permettra au secteur privé d'avoir accès aux résultats des recherches faites dans les universités et les laboratoires de l'État.

- Un réseau technologique canadien aidera les petites entreprises à avoir accès aux technologies nouvelles ainsi qu'à des services connexes.
- Un programme d'ingénierie et sciences aidera les petites entreprises à obtenir du personnel possédant les compétences technologiques voulues.
- Un fonds d'investissement canadien géré par le secteur privé mettra du capital-risques à la disposition des entreprises innovatrices.
- Une stratégie pour la mise en place et la gestion de l'autoroute électronique sera présentée cette année par le ministre de l'Industrie.
- Le budget du Conseil national de recherches du Canada sera accru.

Les efforts du gouvernement fédéral dans les sciences et la technologie doivent devenir plus productifs. Une nouvelle stratégie assortie de priorités claires doit être mise en place.

- Un document consacré aux sciences et à la technologie sera publié au cours des prochaines semaines par le ministre de l'Industrie afin d'alimenter un dialogue national qui débouchera sur une nouvelle politique en matière de sciences et de technologie.

Une stratégie sera présentée par les ministres de l'Environnement et de l'Industrie pour favoriser la croissance d'une industrie des technologies environnementales.

- Le budget prévoit des mesures fiscales pour aider au nettoyage des sites miniers.
- Un groupe de travail rassemblant le gouvernement, l'industrie et des organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine de l'environnement sera chargé de déterminer les obstacles à de saines pratiques environnementales ainsi que les facteurs qui incitent à ne pas adopter ces pratiques, de manière à utiliser efficacement des instruments économiques pour protéger l'environnement.

Investir dans l'emploi et les ressources humaines

Dans le budget, le gouvernement tient son engagement d'investir dans l'emploi et les ressources humaines maintenant. Il réduit et réaffecte les dépenses existantes afin de financer :

- La part du gouvernement fédéral dans un programme national de \$6 milliards visant à moderniser les infrastructures au Canada.
- De nouveaux programmes d'apprentissage pour les jeunes afin d'aider les élèves du secondaire à se préparer au monde du travail.
- Un Service jeunesse, qui permettra à de jeunes Canadiens et Canadiennes d'acquérir une expérience professionnelle en se mettant au service de la collectivité.

- Le rétablissement du Programme national d'alphabétisation.

Tableau 3

Initiatives pour la croissance économique et la création d'emplois

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
<i>Pour la création d'emplois – pour la relance économique : Initiatives</i>	1,015	1,661	1,309
Nouvelles approches des programmes de sécurité sociale et d'adaptation	500	800	700
Financement du plan spatial	14	88	120
Réduction des taux des cotisations d 'A.-C.	125	500	500
Régime d'accèsion à la propriété – première maison	15	55	60
Crédit pour dons de charité		15	15
Fonds de régénération minière	15	15	15
Total des nouveaux financements	1,684	3,134	2,719

VERS LE RENOUVEAU ET LA RESPONSABILISATION DANS LES PROGRAMMES SOCIAUX

Le gouvernement se propose de moderniser le système de sécurité sociale du Canada dans les deux prochaines années, afin d'améliorer les services fournis à ceux et celles qui en ont besoin, tout en s'assurant que les programmes restent abordables.

- Le budget prévoit \$800 millions sur deux ans pour mettre à l'essai de nouvelles approches en matière de formation et de réintégration du marché du travail, en coopération avec les provinces et territoires.

Le budget pose la première pierre d'une refonte de la sécurité sociale dans deux domaines importants :

L'assurance-chômage : Le budget empêche le taux de cotisation des employés de grimper à \$3.30 en 1995 et le ramène au niveau de 1993, soit \$3, en 1995 et 1996. Cela contribuera à la création d'emplois. Cela exige l'adoption de mesures immédiates pour amorcer la réforme de l'assurance-chômage :

- La durée maximale des prestations sera réduite pour les nouveaux bénéficiaires qui ne participent pas de manière constante à la population active.
- La durée minimale d'admissibilité passera de 10 à 12 semaines.
- Le taux des prestations sera ramené à 55 pour cent, sauf pour les personnes à revenu modeste qui ont des enfants, un parent âgé ou d'autres personnes à leur charge. Dans leur cas, le taux des prestations augmentera pour passer à 60 pour cent.
- Pour que le régime soit plus équitable, des modifications seront apportées aux dispositions applicables aux travailleurs qui quittent leur emploi volontairement ou sont congédiés pour inconduite.

Les changements apportés à l'assurance-chômage ont pour but de rendre le système plus équitable, de lui permettre de bénéficier aux membres les plus vulnérables de la société, d'être progressif et d'aider les Canadiens et Canadiennes à retourner au travail.

Les transferts aux provinces : Une période de certitude et de modeste croissance de deux ans est fournie aux provinces en matière de transferts de sécurité sociale, pendant que la réforme suivra son cours en consultation avec elles. Des économies d'au moins \$1.5 milliard sont prévues pour 1996-97.

Le budget répond à un certain nombre de priorités et d'engagements :

- Pour aider les pêcheurs de l'Atlantique à s'adapter à la perte de leur moyen de subsistance, \$1.7 milliard seront fournis sur cinq ans dans le cadre de la stratégie de renouveau et d'adaptation de l'industrie du poisson de fond de l'Atlantique.
- Un projet de démonstration entrepris avec le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard et l'Association canadienne pour l'intégration communautaire visera à améliorer les possibilités offertes aux personnes souffrant d'un handicap intellectuel.
- Un programme d'aide préscolaire aux enfants autochtones et à leurs parents.

- Un centre d'excellence pour la santé des femmes, afin que les questions touchant la santé des femmes reçoivent une attention égale et un traitement efficace.
- La création de la Fondation canadienne des relations raciales afin de promouvoir l'égalité dans la société canadienne.
- Le rétablissement de la Commission de réforme du droit et du Programme de contestations judiciaires, tous deux abolis par le gouvernement précédent.
- Un programme de nutrition prénatale à l'intention des femmes enceintes à faible revenu.
- Le rétablissement du Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL).

Se préparer à une population vieillissante

- Un document d'étude analysera les services dont une société vieillissante aura besoin au Canada et les changements qui pourraient être nécessaires pour que notre régime de pension public reste financièrement soutenable à long terme. Les dispositions incitatives actuellement prévues dans le régime fiscal pour encourager l'épargne privée en vue de la retraite, notamment les régimes de pension agréés et les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), ainsi que l'usage qui est fait des fonds investis, seront également examinées.

Forum national sur la santé

- Le Premier ministre présidera un Forum national sur la santé afin de promouvoir, en coopération avec les provinces, un dialogue nourri sur le renouveau du système de soins de santé au Canada.

LA RÉDUCTION DU DÉFICIT

Le fardeau imposé par les déficits et la dette représente un important obstacle à la croissance et à l'emploi. La croissance économique contribuera à la réduction du déficit, mais des initiatives budgétaires sont également nécessaires.

Les réductions des dépenses

Les mesures prises dans le budget réduisent les dépenses de \$17 milliards sur trois ans par rapport aux niveaux prévus antérieurement – en termes nets, après financement des initiatives nouvelles par des réaffectations internes et d'autres économies.

Le fonctionnement de l'État : Les budgets de fonctionnement des ministères fédéraux seront réduits de \$400 millions en 1994-95 et de \$620 millions en 1995-96 par rapport aux niveaux prévus.

- Des économies supplémentaires de \$1.5 milliard sont nécessaires au cours des trois prochaines années au chapitre du

fonctionnement de l'État. Le gouvernement s'efforcera de prendre les décisions nécessaires en collaboration avec les agents négociateurs appropriés de la fonction publique.

- Pour assurer la réalisation des économies nécessaires, le budget annonce la prolongation pendant deux ans, par voie législative, du gel actuel des salaires et une suspension pour deux ans des augmentations salariales à l'intérieur du même niveau dans la fonction publique. Le gouvernement sera disposé à lever cette mesure, si les économies visées sont obtenues grâce à un réexamen du fonctionnement de l'État qui permettra d'en améliorer l'efficience.
- Le gel prolongé des salaires s'applique également au Premier ministre, aux ministres, aux sénateurs et députés, à toutes les autres personnes nommées au niveau fédéral et à certaines sociétés d'État.
- Les budgets des cabinets ministériels ont été réduits de \$13 millions. Des propositions ont été faites pour réduire les dépenses du Parlement.
- La taille, la portée, la composition et le coût de tous les conseils, commissions et organismes, dont les membres sont nommés par le gouvernement feront l'objet cette année d'un examen, qui débouchera sur des décisions dans le budget de 1995.

Les économies totales au chapitre du fonctionnement de l'État dépasseront \$3.1 milliards au cours des trois prochaines années.

La défense : Depuis des années, les infrastructures de la défense sont plus importantes que les besoins probables de défense du Canada. Ainsi, l'un des premiers gestes du gouvernement a été d'annuler le projet des hélicoptères EH-101, épargnant ainsi \$1.7 milliard rien qu'au cours des trois prochaines années. Les dépenses du ministère de la Défense seront réduites d'encore \$1.9 milliard au cours des trois prochaines années grâce à une compression des frais généraux, notamment par la fermeture et la réduction de bases et d'unités des Forces canadiennes.

Des réexamens en profondeur de la politique de défense, de la politique étrangère et de la politique d'aide internationale seront entrepris de manière que le Canada puisse jouer efficacement son rôle dans le monde de l'après-guerre froide.

L'aide internationale : Les dépenses seront réduites de 2 pour cent en 1994-95 et maintenues ensuite à ce niveau. Les dépenses que le Canada consacre à l'aide internationale dépasseront quand même \$2.6 milliards par année, ce qui supporte avantageusement la comparaison avec l'effort des autres pays industrialisés dans ce domaine.

Les subventions aux entreprises : Le budget réduit les subventions directes aux entreprises. Combinées au resserrement des avantages fiscaux accordés aux entreprises, les réductions de subventions dépassent l'objectif de \$225 millions fixé dans *Pour la création d'emplois – Pour la relance économique*.

Les subventions et contributions aux groupes : La plupart des autres subventions et contributions non prévues dans la loi seront réduites de 5 pour cent. Le gouvernement réexaminera sa politique d'aide financière aux groupes d'intérêt dans le but de les encourager à se financer davantage auprès d'autres sources.

Les dépenses totales de programmes du gouvernement resteront stables à environ \$122.5 milliards au cours de chacune des trois prochaines années.

Tableau 4*Restructuration des programmes fédéraux*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Réduction des dépenses de fonctionnement			
Réduction des budgets de fonctionnement	400	620	620
Réduction des budgets:			
Personnel ministériel/CPM	13	13	13
Parlement (proposée)	5	5	5
Réduction de la masse salariale	50	510	940
Total	468	1,148	1,578
B. Réduction du budget de la défense			
Annulation du contrat des EH-101	395	654	657
Réductions supplémentaires	350	425	759
Total	745	1,079	1,416
C. Réduction des subventions et contributions			
Aide internationale	91	132	173
Transferts aux entreprises			
Organismes régionaux/ Industrie Canada	69	141	140
Autres ministères	48	59	54
Autres	45	49	42
Total	253	381	409
D. Mise en place d'un système de sécurité sociale responsable			
Assurance-chômage	725	2,400	2,400
Transferts de sécurité sociale aux provinces		466	1,540
Total	725	2,866	3,940
E. Réductions brutes de dépenses (compte non tenu des initiatives financées par réaffectations internes – tableau 6 partie B)	2,191	5,473	7,343

Un régime fiscal équitable

«Un régime fiscal sain doit reposer fondamentalement sur une répartition équitable s et perçue comme telle – du fardeau entre tous les contribuables. Lorsqu'une minorité croissante échappe à cette obligation, la légitimité du régime fiscal s'en trouve affaiblie.»

- Les mesures d'exécution seront renforcées et concentrées sur les secteurs de l'économie qui font problème. Cela comportera des initiatives conjointes avec les provinces et les milieux d'affaires, afin de régler le problème de l'économie souterraine et d'améliorer l'observation des règles fiscales.

Le budget augmente les impôts de la façon la plus équitable possible. Il oriente plus efficacement les encouragements fiscaux, élimine certaines échappatoires et rend le régime fiscal plus équitable.

L'impôt sur le revenu des entreprises

- La déduction accordée aux entreprises et le crédit de TPS au titre des frais de repas et de représentation seront ramenés de 80 à 50 pour cent.
- Les grandes sociétés privées dont le capital dépasse \$15 millions n'auront plus droit à la déduction accordée aux petites entreprises.

- De nouvelles mesures empêcheront les sociétés établies au Canada de se servir de sociétés étrangères affiliées pour échapper aux impôts canadiens et assureront une mesure convenable du revenu des institutions financières aux fins de l'impôt.
- Les règles fiscales applicables aux sociétés en matière d'abris fiscaux, d'encouragements à la recherche et au développement, aux remises de dettes et aux ventes d'actifs sont resserrées.

L'impôt sur le revenu des particuliers

- L'exonération des gains en capital de \$100,000, qui profite surtout à des Canadiens à revenu élevé, est éliminée à l'égard des gains courus après la date du budget.
- L'exonération de \$500,000 pour les actions de petites entreprises et les biens agricoles est maintenue. Une étude spéciale sera consacrée au régime fiscal des gains en capital dans les secteurs de la petite entreprise et de l'agriculture, avec l'entière participation des intéressés.
- La première tranche de \$25,000 de primes d'assurance-vie payées par les employeurs ne sera plus exonérée d'impôt. Cette mesure se traduira, pour les employés touchés, par un coût supplémentaire de \$30 à \$50 par année en impôts fédéral et provincial.

- Le crédit d'impôt accordé en raison de l'âge aux personnes de 65 ans et plus sera soumis à un critère de revenu, comme c'est le cas pour d'autres crédits, comme la prestation fiscale pour enfants. Le crédit en raison de l'âge commencera à diminuer quand le revenu net d'un particulier dépassera \$25,921 et disparaîtra complètement quand son revenu net dépassera \$49,100. Cela ne touchera pas 75 pour cent des personnes âgées au Canada.
- Le régime fiscal des fiducies familiales sera examiné par le Comité des finances de la Chambre des communes.
- Pour favoriser les dons de charité, le budget ramène de \$250 à \$200 le seuil à partir duquel le crédit s'applique au taux de 29 pour cent. Le gouvernement reconnaît qu'il s'agit d'une mesure modeste, mais c'est un pas dans la bonne direction.
- Le Régime d'accession à la propriété sera remplacé par un programme permanent qui permettra aux personnes qui achètent leur première maison d'utiliser à cette fin les fonds de leurs REER.
- La taxe de transport aérien sera restructurée. Elle sera réduite sur les vols à courte distance et augmentée sur les vols à longue distance. Cela engendrera des recettes supplémentaires afin d'améliorer les installations et les services.

Tableau 5*Mesures d'élargissement de l'assiette fiscale*

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
A. Impôt sur le revenu des particuliers			
Imposition des primes d'assurance-vie collective payées par l'employeur	120	200	200
Élimination de l'exonération cumulative des gains en capital de \$100,000	30	415	340
Critère de revenu – crédit en raison de l'âge	20	170	300
Total	170	785	840
B. Impôt sur le revenu des sociétés			
Dépenses de repas et de représentation	235	245	260
Élimination du taux préférentiel d'imposition – grandes sociétés privées	15	40	40
Titres détenus par les institutions financières	60	60	60
Crédits d'impôt à l'investissement régional		80	95
Dividendes de sociétés privées		40	40
Réserves des compagnies d'assurance	30	35	55
Matériel économisant l'énergie et de lutte contre la pollution	10	25	45
Autres mesures de resserrement	55	85	95
Total	405	610	690
C. Effet total sur les recettes	575	1,395	1,530

UNE POLITIQUE D'OUVERTURE BUDGÉTAIRE POUR LES CANADIENS

Le budget de 1994 a été élaboré après des consultations publiques sans précédent, qui ont rassemblé un large éventail de Canadiens et Canadiennes pour discuter des défis économiques et financiers auxquels le pays est confronté. L'ouverture du processus budgétaire sera encore élargie les prochaines années. Le ministre des Finances continuera de consulter largement et ouvertement les Canadiens et Canadiennes d'un bout à l'autre du pays.

CONCLUSION

«Nous suivons une approche équilibrée dans notre processus de réforme fondamentale, afin de créer des emplois, maintenir notre appui à ceux et celles qui en ont besoin, et réduire le déficit.

«Ce n'est pas le moment de nous écarter de nos valeurs. C'est au contraire le moment d'y revenir.

«Le sens de l'effort et du travail. Le sens de l'économie. Le sens de l'équité. Le sens de la compassion. Le sens de la coopération.

«Ce budget s'appuie sur ces valeurs et cherche à les rendre plus concrètes.»

Le ministre des Finances
Paul Martin
le 22 février 1994